

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCC750

Date de révision: 02.05.2018

Code du produit: 117

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

SCC750

Product Code 117

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Liquide de traitement pour machine à prier

Uniquement pour usages industriels.

Utilisations déconseillées

Le produit ne doit être utilisé que pour l'utilisation prévue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur**

Société: Sunnen Products
Rue: 7910 Manchester
Lieu: USA-MO 63143 Saint Louis
Téléphone: +1 314 781-2100
Interlocuteur: Chuck Korn
e-mail: SDS@sunnen.com
Internet: www.sunnen.com

Représentant exclusif

Société: REACHECK OR Services UG
Rue: Frohsinnstraße 28
Lieu: D-63739 Aschaffenburg
Téléphone: +49 (06021) 1 50 86-0
Téléfax: +49 (06021) 1 50 86-77
e-mail: info@reackcheck-or.eu
Interlocuteur: Andreas Fleckenstein
Téléphone: +49 (06021) 1 50 86-50
e-mail: a.fleckenstein@reackcheck-or.eu
Internet: www.reackcheck-or.eu
Service responsable: eu-sds@reackcheck-or.eu

Fournisseur

Société: Sunnen SAS
Bâtiment Delta
Rue: 3 avenue du Canada
Lieu: F-9194 Les Ulis
Interlocuteur: Philippe Boisjibault
Téléphone: +33 1 69 30 00 00
e-mail: philippe.boisjibault@sunnen.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre antipoison (Mayence, Allemagne): +49 (0)6131 - 19240 (24h - de, en)
Numéro ORFILA (INRS) : + 33 1 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCC750

Date de révision: 02.05.2018

Code du produit: SDS-117

Page 2 de 11

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2-amino-2-méthylpropanol

2-aminoéthanol, éthanolamine

2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol

Mention

Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P362+P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Les substances contenues dans ce mélange ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCC750

Date de révision: 02.05.2018

Code du produit: SDS-117

Page 3 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
124-68-5	2-amino-2-méthylpropanol			1 - < 5 %
	204-709-8	603-070-00-6		
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine			1 - < 5 %
	205-483-3	603-030-00-8		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H332 H312 H302 H314			
4719-04-4	2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol			1 - < 5 %
	225-208-0	613-114-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1; H302 H317			
62-23-7	Acide 4-nitrobenzoïque			< 1 %
	200-526-2			
	Repr. 1B, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2A, STOT SE 2; H360FD H302 H315 H319 H371			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après contact cutané : irritations, rougeurs, enflures

En cas de contact avec les yeux: Douleurs. Larmes. Rougeurs. Provoque de graves lésions des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCC750

Date de révision: 02.05.2018

Code du produit: SDS-117

Page 4 de 11

Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre d'extinction. Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes nitriques (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection incendie.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation de produits chimiques. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Risque d'inflammation.

Information supplémentaire

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Source de chaleur, flammes ouvertes ou autres sources d'inflammation. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Liquide de traitement pour machine à prier

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCC750

Date de révision: 02.05.2018

Code du produit: SDS-117

Page 5 de 11

Uniquement pour usages industriels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

Conseils supplémentaires

Pas de limites nationales connues.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

Mesures d'hygiène

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains et le visage à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches avec protections latérales.

Protection des mains

Porter des gants résistants aux produits chimiques.

Sont appropriés les gants dans les matériaux suivants : (délai de résistance à la déchirure $\geq$ 8 heures) : NBR (Caoutchouc nitrile). (0,35mm), PVC (Chlorure de polyvinyle). (0,5mm)

En cas de contact prolongé ou répété, utilisez également une crème protectrice pour les parties de la peau qui sont exposées au produit. Observez les recommandations du fabricant de crèmes protectrices. Des crèmes protectrices peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Elles ne doivent toutefois pas être utilisées dès qu'une exposition a eu lieu, car certaines crèmes protectrices se sont révélées augmenter l'absorption cutanée de composés métalliques. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Vêtement de protection: Les bras et les jambes doivent être entièrement recouverts. Changer les vêtements imprégnés.

Protection respiratoire

Des opérations de honage normales ne devraient générer aucun brouillard dans l'air de la zone de respiration de l'opérateur si les équipements de commande techniques adaptés sont utilisés (aération locale).

Si les conditions de travail ne sont pas optimales, porter éventuellement un masque respiratoire équipé d'un filtre.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: turquoise
Odeur: caractéristique

pH-Valeur: 9,63 (10%)

Modification d'état

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCC750

Date de révision: 02.05.2018

Code du produit: SDS-117

Page 6 de 11

Point de fusion:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point de sublimation:	Pas de données disponibles
Point de ramollissement:	Pas de données disponibles
Point d'éclair:	Pas de données disponibles
Inflammabilité	
solide:	Pas de données disponibles
gaz:	Pas de données disponibles
Dangers d'explosion	
Pas de données disponibles	
Limite inférieure d'explosivité:	Pas de données disponibles
Limite supérieure d'explosivité:	Pas de données disponibles
Température d'inflammation:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité	
solide:	Pas de données disponibles
gaz:	Pas de données disponibles
Température de décomposition:	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	
Pas de données disponibles	
Pression de vapeur:	Pas de données disponibles
Densité (à 40 °C):	1,05 g/cm³
Solubilité dans d'autres solvants	
Soluble dans: Eau.	
Coefficient de partage:	Pas de données disponibles
Viscosité dynamique:	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique: (à 38 °C)	2,5 mm²/s
Densité de vapeur:	Pas de données disponibles
Épreuve de séparation du solvant:	Pas de données disponibles
Teneur en solvant:	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors d'une utilisation conforme aux dispositions, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir.

10.4. Conditions à éviter

non connu

10.5. Matières incompatibles

non connu

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCC750

Date de révision: 02.05.2018

Code du produit: SDS-117

Page 7 de 11

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes nitriques (NO_x).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
124-68-5	2-amino-2-méthylpropanol				
	orale	DL50 2900 mg/kg	Rat	IUCLID	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	IUCLID	
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine				
	orale	DL50 1515 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 1025 mg/kg	Lapin	IUCLID	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			
4719-04-4	2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol				
	orale	ATE 500 mg/kg			
62-23-7	Acide 4-nitrobenzoïque				
	orale	ATE 500 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Absence de données toxicologiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCC750

Date de révision: 02.05.2018

Code du produit: SDS-117

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
124-68-5	2-amino-2-méthylpropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 190 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 520 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 150 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 22 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 65 mg/l	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
124-68-5	2-amino-2-méthylpropanol	-0,74
141-43-5	2-aminoéthanol, éthanolamine	-1,91 (25°C)
4719-04-4	2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol	-1,15

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les conteneurs vides doivent être recyclés, réutilisés ou détruits par une entreprise qualifiée ou habilitée conformément aux stipulations en vigueur.

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Des conteneurs vides peuvent contenir des résidus et être dangereux. Observer les mises en garde sur les étiquettes des conteneurs. Même si les conteneurs sont vides, ils peuvent encore contenir des résidus de matériaux. Ne pas utiliser les conteneurs à des fins autres que celles prévues.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCC750

Date de révision: 02.05.2018

Code du produit: SDS-117

Page 9 de 11

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCC750

Date de révision: 02.05.2018

Code du produit: SDS-117

Page 10 de 11

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: 2-aminoéthanol, éthanolamine; 2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol

2010/75/UE (COV): 113 g/l (ASTM E1868)

Indications relatives à la directive N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune/aucun

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune/aucun

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Version 0,00 - 06.06.2018 - Première édition

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BlmSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions

CAS : Chemical Abstracts Service

DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation

CE : Concentration effective

CE : Communauté européenne

NE : Norme européenne

IATA : International Air Transport Association

Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

ICAO : International Civil Aviation Organization

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation

CLP : Classification, Labeling, Packaging

IUCLID : International Uniform Chemical Information Database

CL : Concentration létale

DL : Dose létale

LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires

OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development

PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

SCC750

Date de révision: 02.05.2018

Code du produit: SDS-117

Page 11 de 11

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
NU : Nations Unies
COV : Composés organiques volatils
vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
VwVws : Règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux
CPE : Classe de pollution des eaux
GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
DNEL : Derived No Effect Level
PNEC : Predicted No Effect Concentration
TLV : Threshold Limiting Value
STOT : Specific Target Organ Toxicity

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

asseso AG, Frohsinnstraße 28, 63739 Aschaffenburg, Allemagne

Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@asseso.eu,

www.asseso.eu

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)